

**Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023**

---

Le vendredi 15 décembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Teresa EVERARD

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE (sauf de 19h47 à 19h48), M. Daniel AUGUSTE (sauf de 19h47 à 19h48), Mme Véronique CHAINIAU (sauf de 19h46 à 19h47), M. Christian BALOSSA (sauf de 19h46 à 19h47), Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Myriam KASSA (sauf de 19h46 à 19h48), Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN (à partir de 19h37), Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE (sauf de 19h47 à 19h48), Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO (à partir de 19h38), Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : Mme Géraldine MEDDA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. Maurice MAQUIN, M. Faouzi BRIKH par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par M. Allaoui HALIDI, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Rosa MACEIRA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO (à partir de 19h38), M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

**Absents excusés** : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE (de 19h47 à 19h48), M. Daniel AUGUSTE (de 19h47 à 19h48), Mme Véronique CHAINIAU (de 19h46 à 19h47), M. Christian BALOSSA (de 19h46 à 19h47), Mme Myriam KASSA (de 19h46 à 19h48), M. William STEPHAN (jusqu'à 19h37), M. Pierre LALISSE (de 19h47 à 19h48), Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO (jusqu'à 19h38), M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA (jusqu'à 19h38)

**Absent** :

Le Conseil Municipal est réuni en Mairie - Salle des Mariages.

M. le Maire procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.

Mme Teresa EVERARD est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

### **1/ Compte rendu**

#### **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2023**

- ARRETE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2023.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### **2/ Compte rendu**

#### **Délégation de compétences**

M. William STEPHAN arrive en séance à 19h37.

Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO ayant le pouvoir de Mme Virginie SALIBA arrive en séance à 19h38.

Pour la période comprise entre le 07 novembre 2023 et le 03 décembre 2023, les décisions prises par M. le Maire sont les suivantes : Contrat/Convention/Marché/Avenant : 15 - Demande de subvention : 1 - Concession dans le cimetière : 16

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire.

### **3/ Finances**

#### **Décision Modificative n°3 - Budget Principal de la Ville - Exercice 2023**

## Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

- APPROUVE la décision modificative n°3 au Budget Principal de la Ville - 2023, annexée à la présente délibération.

- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 37 386 180,40 € au lieu de 37 354 187,40 € (restes à réaliser compris).

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>LIBELLE CHAPITRE</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINIST.PUBLIQUES LOCALES	30 000 €	
904	SPORT ET JEUNESSE	1 993 €	
912	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES		221 051 €
919	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		- 189 058 €
<b>Total général</b>		<b>31 993 €</b>	<b>31 993 €</b>

- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 51 320 486,40 € (balance inchangée depuis la décision modificative n°2).

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>LIBELLE CHAPITRE</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRAT.PUBLIQUES LOCALES	-422 500 €	
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	-170 000 €	
922	ENSEIGNEMENT- FORMATION	360 000 €	
923	CULTURE	196 640 €	
924	SPORT ET JEUNESSE	328 009 €	
926	FAMILLE	60 000 €	
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	-170 000 €	
931	OPERATIONS FINANCIERES	6 909 €	
939	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-189 058 €	
<b>Total général</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Soit, une balance générale de : 88 706 666,80 € au lieu de 88 674 673,80 €.

## Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 4/ Finances

#### Admission en non-valeur des produits irrécouvrables (2023)

- DECIDE l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant total de 9 602,32 €.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 5/ Finances

#### Ouverture des crédits - Budget Principal de la Ville - Exercice 2024

- AUTORISE M. le Maire, au titre de l'exercice 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal de la Ville, dans la limite de 4 596 361,64 € ; avec une affectation des crédits par chapitre de :

Chapitre M14	Libellé chapitre M14	Crédits ouverts en 2023	Ouverture des crédits – exercice 2024 - Dépenses (1/4 crédits totaux)	Transposition Chapitre M57	Transposition Libellé chapitre M57
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINIST.PUBLIQUES LOCALES	4 489 431,81	1 122 357,95 €	900	SERVICES GENERAUX
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	15 828,61	3 957,15 €	901	SECURITE
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 001 827,33	250 456,83 €	902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
903	CULTURE	778 000,00	194 500,00 €	903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
904	SPORT ET JEUNESSE	1 699 818,15	424 954,54 €	903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
905	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	300 000,00	75 000,00 €	904	SANTE ET ACTION SOCIALE
906	FAMILLE	33 505,27	8 376,32 €	902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
907	LOGEMENT	134 099,46	33 524,87 €	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 540 660,91	2 385 165,23 €	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
910	OPERATIONS PATRIMONIALES	392 275,00	98 068,75 €	925	OPERATIONS PATRIMONIALES
	<b>TOTAL</b>	<b>18 385 446,54</b>	<b>4 596 361,64 €</b>		

- DIT que M. le Maire, au titre de l'exercice 2024, est en droit de mandater les dépenses du budget principal de la Ville afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, qui constituent une dépense obligatoire.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA et Mme Myriam KASSA quittent la salle à 19h46 et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération n°6 « Avances sur subventions aux associations (hors domaine sportif) et établissements publics – 2024 ».

### 6/ Finances

#### Avances sur subventions aux associations (hors domaine sportif) et établissements publics - 2024

- ACCORDE une avance sur la subvention 2024 dans la limite des 6/12èmes de la subvention de l'exercice 2023, en faveur des associations (hors domaine sportif) et établissements publics figurant dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention de Fonctionnement 2023 Votée au Conseil Municipal du 31 mars 2023 (Hors subventions exceptionnelles) et par délibération du 29 septembre 2023 pour l'association IMAJ	Avances sur subventions 2024 50% de la subvention de fonctionnement 2023 votée au CM du 31 mars 2023 sauf pour le conservatoire de musique et par délibération du 29 septembre 2023 pour l'association IMAJ)
<b>9230-6574 Culturel</b>		
ACTA	14 000,00 €	7 000,00 €
Conservatoire de musique	185 770,00 €	22 000,00 €
<b>928243-6574 Social</b>		
Secours populaire	8 000,00 €	4 000,00 €
<b>92520-65736</b>		
CCAS	1 313 000,00 €	656 500,00 €
<b>925221-6574</b>		
IMAJ	87 223,00 €	43 611,50 €
<b>Total</b>		<b>733 111,50 €</b>

- DIT que cette avance sur subvention sera mandatée à partir du 1er janvier 2024 suivant les nécessités de trésorerie de chaque association ou établissement public.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Véronique CHAINIAU et M. Christian BALOSSA reviennent dans la salle à 19h47 après le vote du point 6 de l'ordre du jour.

Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE et M. Pierre LALISSE quittent la salle à 19h47.

Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Myriam KASSA et M. Pierre LALISSE ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération n°7 « Avances sur subventions aux associations - Domaine sportif – 2024 ».

### 7/ Finances

#### Avances sur subventions aux associations - Domaine sportif - 2024

- ACCORDE une avance sur la subvention 2024, dans la limite des 6/12èmes de la subvention de l'exercice 2023, en faveur des associations à vocation sportive figurant dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention de Fonctionnement 2023 Votée au Conseil Municipal du 31 mars 2023 (Hors subventions exceptionnelles)	Avances sur subventions 2024 (50% de la subvention de fonctionnement 2023 votée au CM du 31 mars 2023)
<b>92411-6574 Sport</b>		
COVB	23 000,00 €	11 500,00 €
FOOTBALL CLUB VLB	43 900,00 €	21 950,00 €
Judo club de VLB	22 390,00 €	11 195,00 €
Tennis club	27 158,00 €	13 579,00 €
<b>Total</b>		<b>58 224,00 €</b>

- DIT que cette avance sur subvention sera mandatée à partir du 1er janvier 2024 suivant les nécessités de trésorerie de chaque association.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Myriam KASSA et M. Pierre LALISSE reviennent dans la salle à 19h48 après le vote du point 7 de l'ordre du jour.

### 8/ Finances

#### Instruction budgétaire et comptable M57 - Règles applicables aux amortissements de la commune

- ABROGE la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2023 relative au régime des amortissements induit par l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, pour le Budget Principal de la Ville de Villiers-le-Bel,

- DECIDE d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis, c'est-à-dire à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2024,

- DECIDE d'aménager cette règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 1 000 € TTC, l'amortissement de ces biens se fera en une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition au 1er janvier de l'année N+1,

- APPROUVE les durées d'amortissement du tableau ci-dessous pour le budget communal de la ville relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Nature de la dépense	Type de matériel (donné à titre indicatif)	Durée amortissement en année
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	Article L.132-15 du Code de l'Urbanisme	10
Frais d'études	Non suivis de réalisation	5
Frais de recherche et de développement		5
Frais d'insertion		5
Biens mobiliers		5
Matériels et études		
Bâtiments et installations		5
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Brevets : amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève	2
Plantations d'arbres et d'arbustes		10
Autres agencements et aménagements de terrain		10

## Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

Bâtiments privés		20
Construction sur sol d'autrui - immeuble de rapport	Immeubles productifs de revenus	50
Installations générales, agencements, aménagements des constructions		10
Autres constructions	Bâtiments légers, abris	10
Installations de voirie	Mât, lampadaires, barrières, bornes/potelets, feux tricolores, panneaux de signalisation ...	20
Réseaux d'adduction d'eau		20
Réseaux câbles		10
Réseaux d'électrification		10
Autres réseaux		10
Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile		10
Matériel roulant	Laveuse compacte, balayeuse compacte, balayeuse autotractée	8
Autre matériel et outillage de voirie	Equipements de garage et ateliers	15
Autre matériel et outillage de voirie	Appareils de levage et ascenseurs	20
Autres installations matériel et outillage techniques	Matériels techniques : meuleuse, machine à découper l'aluminium, groupe hydraulique, matériels de reprographie, petites tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, tondeuses hélicoïdales, pulvérisateurs, semoir, souffleurs à feuilles, broyeurs, cisailles à haies, pompes électriques, groupe électrogènes, aspirateurs à feuilles, pompes thermiques, pompes à engrais, motoculteurs	6
Matériel de transport	Tous véhicules de moins de 3,5 tonnes, mini camions, remorques, tracteurs compact, véhicules de transport, véhicules industriels, camions ...	5
Matériel de transport	Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camions, remorques, tracteurs compact, véhicules de transport, véhicules industriels, camions ...	8
Matériel informatique scolaire / autre matériel informatique	Matériel informatique : imprimantes, ordinateurs, serveurs, écrans	5
Matériel de bureau et mobilier scolaire / autres matériels de bureau et mobiliers	Bureaux, chaises, armoires, caissons	15
Mobilier	Coffres forts	20
Autres immobilisations corporelles	Matériel classique	8
Autres immobilisations corporelles	Equipements sportifs, installations et appareils de chauffage	10

Autres immobilisations corporelles	Equipements de cuisine	15
------------------------------------	------------------------	----

<b>Immobilisation de Biens de faible valeur : 1 000 € TTC Amortissement sur une année unique N+1</b>	<b>Durée d'amortissement en année</b>
Biens dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 1 000 € TTC Les amortissements de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.	1

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 9/ *Habitat - Logement*

#### **Autorisation de signature - Convention avec l'ADIL 95 pour la période 2024-2026**

- APPROUVE les termes de la convention sur les missions et interventions de l'ADIL 95 sur le territoire de la commune de Villiers-le-Bel pour les années 2024 à 2026.

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec l'ADIL 95 et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- PRECISE que le montant de la cotisation annuelle, au titre de la convention signée avec l'ADIL 95, est fixé à 6 000 euros.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 10/ *Habitat - Logement*

#### **Aide financière de la commune pour la réalisation d'une étude technique globale - Plan de Sauvegarde de la copropriété Mermoz**

- APPROUVE le versement d'une aide financière exceptionnelle de 20 000€ à la copropriété Mermoz, pour la réalisation d'une étude technique globale,

- PRECISE que l'aide financière de 20 000€ sera versée sur le compte ouvert au nom du syndicat des copropriétaires au commencement de cette étude soit à réception du premier ordre de service,

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 29 – Contre : 0 – Abstention : 5 – Ne prend pas part au vote : 0

### 11/ *Jeunesse*

#### **Attribution de bourses dans le cadre du dispositif Bourse jeunes 'Bâtir son avenir'**

- APPROUVE les attributions de financement suivantes intervenant dans le cadre de la Bourse jeunes « Bâtir son avenir » pour un montant total de 23 700 € et conformément au tableau annexé à la présente délibération :

- Une bourse de 2000 euros à Adam BENNANI,
- Une bourse de 1000 euros à Salami SANNI,
- Une bourse de 2000 euros à Sara MEKKAOUI,
- Une bourse de 1000 euros à Ursula BOUMBA MAKASSO,
- Une bourse de 700 euros à Hayat ZAGAL,
- Une bourse de 2000 euros à Mélissa SARFATI,
- Une bourse de 2000 euros à Chafika BENSEKRANE,
- Une bourse de 2000 euros à Kiroshan SIVAKUMAR,
- Une bourse de 1000 euros à Enzo LAGAB,
- Une bourse de 1000 euros à Michaël CLAUDEL,
- Une bourse de 1000 euros à Delphine ANTENOR,
- Une bourse de 2000 euros à Thilepan JEYAMOORTHY,

- Une bourse de 2000 euros à Camélia OUARI,
- Une bourse de 2000 euros à Younes BOULOUIZ,
- Une bourse de 1000 euros à Alcey JANVIER,
- Une bourse de 1000 euros à Kelian DOROTHÉE.

- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer les notifications de financement ainsi que les conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole et de partenariat financier afférentes,

- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : Mme Myriam KASSA)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 12/ Vie des quartiers

#### Fonds d'Initiatives Associatives - Attribution de subventions

- AUTORISE le versement des subventions suivantes intervenant dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) :

- A l'association PLM *Unity*, pour le projet « PLM en action » : Montant de la subvention : 400 €.

- A l'association Permis pour tous, pour le projet « Prévention – Sécurité routière » : Montant de la subvention : 1 600 €.

(Rapporteur : Mme Marine MACEIRA)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 13/ Personnel

#### Suppression et création de poste

- DECIDE la suppression du poste suivant :

- **Un poste permanent de « chef d'équipe régie électricité », à temps complet, ouvert en catégorie C, sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise.**

- DECIDE la création du poste suivant dans les conditions ci-dessus exposées :

- **Un poste permanent d' « électricien » au sein d'une des équipes polyvalentes de la Régie Bâtiment, à temps complet, de catégorie C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques et d'agents de maîtrise.**

Si la procédure de recrutement pour pourvoir le poste créé n'a pu aboutir par l'embauche d'un fonctionnaire, l'emploi cité ci-dessus pourra être occupé par un agent contractuel recruté dans la limite des possibilités offertes par la législation.

La rémunération de cet emploi sera basée sur les grilles des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise.

- DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 14/ Affaires générales

#### Fixation de la rémunération des agents enquêteurs et du régime indemnitaire du coordonnateur communal du recensement de la population pour la campagne 2024

- INDIQUE que l'agent communal désigné comme coordonnateur afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2024 bénéficiera pour l'exercice de cette activité d'une indemnité de 514 € en modulant son régime indemnitaire (IFSE).

- DECIDE d'autoriser M. le Maire à indemniser 5 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2024 sur la base d'un forfait net par agent recenseur de 1028 €, versé au prorata du nombre de logements attribués si le taux de retour est inférieur à 92%.

- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice afférent.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 15/ *Commerce*

#### **Dérogation au repos dominical pour l'année 2024**

- EMET un avis favorable sur la liste des 11 dimanches dérogeant au repos dominical en 2024 pour les commerces de détail implantés sur le territoire communal, à savoir :

- Le dimanche 31 mars 2024,
- Le dimanche 19 mai 2024,
- Le dimanche 26 mai 2024,
- Le dimanche 16 juin 2024,
- Les dimanches 1 et 8 septembre 2024,
- Les dimanches 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

- CHARGE M. le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Daniel AUGUSTE)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 2 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 16/ *Marchés publics*

#### **Autorisation de signature - Avenant n° 5 au groupement de commandes pour les assurances IARD - Lot 1 C : Assurance des dommages aux biens et risques annexes grands Comptes**

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°5 au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD) avec la SMACL ASSURANCES, titulaire de l'accord-cadre, pour un montant de 60,61 Euros HT soit 66,03 Euros TTC et à signer les documents afférents avec la SMACL ASSURANCES.

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 17/ *Marchés publics*

#### **Autorisation de signature - Marché concernant une mission de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) Gambetta et Henri Sellier**

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché concernant la mission de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) Gambetta et Henri Sellier avec le groupement APIC sas - AMLI (Association pour le mieux être et le logement des isolés) - CABINET RD ARCHITECTURE, ayant pour mandataire APIC sas sis 11 bis rue de Lorraine – 77420 CHAMPS-SUR-MARNE pour un montant total de 269 280 € HT soit 323 136 € TTC se décomposant comme suit :

- Montant de la tranche ferme : 228 340 € HT soit 274 008 € TTC.
- Montant de la tranche optionnelle : 40 940 € HT soit 49 128 € TTC.

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents.

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 18/ *Délégation de service public*

#### **Délégation de service public - Marché d'approvisionnement (marché forain) de la ville - Rapport annuel 2022**

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2022 du délégataire du service pour la gestion et l'exploitation du marché d'approvisionnement de la ville de Villiers-le-Bel.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 19/ Délégation de service public

#### Tarifs du contrat d'affermage concernant le marché d'approvisionnement de la ville

- AUTORISE M. le Maire à augmenter de 5% les tarifs des droits de place du marché forain, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la manière suivante :

Libellés	Tarifs 2022 + 7 %	Tarifs 2023 + 5 %	Tarifs 2024 +5 %
Droits de place (par ml de façade)	1,17 €	1,22 €	1,29 €
Place formant encoignure (par ml)	2,23 €	2,34 €	2,45 €
Commerçant non abonné (par ml)	1,85 €	1,94 €	2,04 €
Droit de location par bâche	1,85 €	1,94 €	2,04 €
Droit d'enlèvement des détritiques et d'entretien (par ml de façade)	1,09 €	1,15 €	1,20 €

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 20/ Cadre de vie

#### Autorisation de signature - Convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées avec le SIGIDURS et la SCCV VILLIERS VILLAGE - Les Hameaux du Village - ILOT B (ILOT MOSCOU)

- APPROUVE les termes de la convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées – Les Hameaux du Village – ILOT B, annexée à la présente délibération.

- AUTORISE M. Maire à signer cette convention tripartite avec le SIGIDURS et le promoteur, la SCCV VILLIERS VILLAGE.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 21/ Cadre de vie

#### Autorisation de signature - Convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées avec le SIGIDURS et la SCCV VILLIERS VILLAGE - Les Hameaux du Village - ILOT C (ILOT MOSCOU)

- APPROUVE les termes de la convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées – Les Hameaux du Village – ILOT C, annexée à la présente délibération.

- AUTORISE M. Maire à signer cette convention tripartite avec le SIGIDURS et le promoteur, la SCCV VILLIERS VILLAGE.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

### 22/ Cadre de vie

#### Autorisation de signature - Convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées avec le SIGIDURS et SEQENS ACCESSION - Carré des Frênes - 3-5-7 rue Léopold Sédar Senghor/ Paul Verlaine

- APPROUVE les termes de la convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées - Carré des Frênes – 3-5-7 rue Léopold Sédar Senghor/Paul Verlaine, annexée à la présente délibération.

- AUTORISE M. Maire à signer cette convention tripartite avec le SIGIDURS et le promoteur, SEQENS ACCESSION.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

## 23/ *Plan Communal de Sauvegarde*

### **Autorisation de signature - Convention avec la Protection civile relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés dans le cadre du PCS**

- APPROUVE les termes de la convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés, notamment dans le cadre du PCS,
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec la Protection Civile du Val d'Oise,
- CHARGE M. le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Léon EDART)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

## 24/ *Rénovation urbaine*

### **Dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Rénovation urbaine des quartiers PLM et DLM - Autorisation de dépôt à la préfecture du Val d'Oise**

- INDIQUE que conformément aux dispositions des articles L. 110-1, R. 112-4, R. 112-6 et R. 112-7 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération de renouvellement urbain des quartiers Puits-la-Marlière - Derrière-les-Murs de Monseigneur et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, est composé d'une notice explicative, d'un plan de situation, d'un plan général des travaux, des caractéristiques principales des ouvrages les plus importants, de l'appréciation sommaire des dépenses, d'un plan du périmètre de DUP, du dossier valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Villiers-le-Bel et d'une étude d'impact,

- PRECISE que le plan du périmètre de DUP proposé s'inscrit dans les contours de la concession d'aménagement (TCA) toutes tranches confondues,

- APPROUVE le recours à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au bénéfice de Grand Paris Aménagement (concessionnaire) sur le périmètre reporté dans le dossier joint à la présente délibération afin de mettre en œuvre le projet de renouvellement urbain des quartiers PLM-DLM et à réaliser les objectifs précités,

- AUTORISE Grand Paris Aménagement à déposer le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ainsi que le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Villiers-le-Bel à la Préfecture du Val d'Oise,

- CHARGE Grand Paris Aménagement, de procéder à sa mise en œuvre, à en assurer le suivi, et ce, dans les conditions contractuelles définies dans le Traité de Concession d'Aménagement,

- AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre toutes formalités et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 7 – Ne prend pas part au vote : 0

Une motion relative au désinvestissement de l'Etat dans les écoles publiques de Villiers-le-Bel est ajoutée à l'ordre du jour du Conseil Municipal et examinée en fin de séance.

## 25/ *Motion*

### **Motion relative au désinvestissement de l'Etat dans les écoles publiques de Villiers-le-Bel**

Depuis la rentrée de septembre 2023, plusieurs écoles de Villiers-le-Bel subissent un manque persistant de personnel enseignant.

Cette situation conduit à un sureffectif chronique des classes et à une discontinuité éducative portant atteinte au droit des jeunes Beauvillésois à une éducation de qualité, au même titre que tous les élèves du territoire national.

La Ville avait été informée de l'organisation par les services de l'Éducation nationale d'une commission de recrutement de personnel enseignant au retour des vacances de la Toussaint. Cette commission de recrutement

## Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

devait contribuer à pourvoir les postes vacants à Villiers-le-Bel. Cependant, à ce jour, cette initiative n'a pas permis d'améliorer la situation.

Ainsi, à cette heure, les conditions d'apprentissage des élèves demeurent très dégradées.

La persistance de cette situation nourrit chez certains habitants un sentiment compréhensible de relégation et d'abandon par l'école de la République. Un nombre croissant de parents d'élèves expriment leur colère de ne pas voir leurs enfants accueillis dans des conditions normales.

Une action forte de la part de l'Éducation nationale devient impérative. En effet, à Villiers-le-Bel, le bon exercice par l'Éducation nationale de sa mission éducative constitue non seulement une obligation juridique mais aussi un devoir moral de la République.

Aussi, le Conseil Municipal, solidaire avec les parents d'élèves Beauvillésois :

- Déploie le non-respect, à Villiers-le-Bel, de l'engagement public pris par le Président de la République et par le Ministre de l'Éducation nationale à l'été 2023 de mettre, dès la rentrée de septembre, un professeur devant chaque classe ;
- Appelle solennellement l'Éducation nationale à respecter ses obligations en matière d'encadrement des élèves par des professeurs dans les écoles publiques ;
- Demande, pour cela, l'affectation d'un professeur titulaire à tous les postes vacants, et l'affectation stable d'un remplaçant dans chaque classe où le professeur titulaire est absent temporairement ;
- Demande que M. le Maire, accompagné des représentants des parents d'élèves des écoles concernées par l'absence de personnels enseignants, soit reçu au plus tôt par M. le Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Val d'Oise.

(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33.

Le Maire,  
Jean-Louis MARSAC

21 DEC. 2023

